



**BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT**

PAYS : RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO

MEMBRES DE L'EQUIPE : Tyoro YAGUE, Ingénieur Génie Civil

Soule MANI, Consultant Ingénieur Génie Civil

Solange ALLECHI, Environnementaliste Principale

DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FINANCE CLIMAT : M. Almamy MBENGUE,
ambengue@boad.org

CHEF DE LA DIVISION ENVIRONNEMENT : M. Dhisso Honoré TOE, dtoe@boad.org

**PROPOSITION DE PRET POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA
TRANCHE PRIORITAIRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN
ROUTIER 2017-2019 DU BURKINA FASO**

ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
RESUME

SEPTEMBRE 2017

I. CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le programme de travaux d'entretien périodique des routes Ouagadougou-Kongoussi (108 km), Sakoinzé-Koudougou (42 km) et de l'aménagement de la voirie urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso est soumis aux dispositions de la Loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso. Le programme a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale et Sociale (EES) en août 2017.

Le tronçon de route Ouagadougou-Kongoussi (108 km) traverse des espaces ruraux faiblement boisés. Les localités traversées, les habitations, les infrastructures collectives sont situées hors de l'emprise de la route.

Le tronçon de route Sakoinzé-Koudougou (42 km) traverse lui aussi des zones rurales et quelques espaces urbains. Les localités traversées, les habitations, les infrastructures collectives sont situées hors de l'emprise de la route.

Pour la voirie urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, quelques commerces sont situés sur la plupart des accotements des chaussées et provoquent dans la plupart des cas une obstruction du passage des eaux pluviales.

Les axes du programme ne traversent aucune aire protégée et d'aménagement à statuts particuliers.

1.1 NORMES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les normes de sauvegarde applicables dans le cadre du projet sont les suivantes : i) évaluation environnementale et Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES); ii) acquisition des terres et réinstallation des personnes ; iii) main d'œuvre et conditions de travail ; iv) prévention et réduction de la pollution et utilisation rationnelle des ressources; v) hygiène, sécurité et sûreté communautaires ; vi) conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; vii) intégration du genre ; et viii) changements climatiques.

1.2 CLASSIFICATION DU PROGRAMME

Conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso et selon la politique environnementale de la BOAD, le programme est classé en **catégorie B** étant donné qu'il s'agit de travaux d'entretien périodique de routes existantes. Au titre du décret N° 2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 du Burkina Faso portant champs d'application et les procédures des études et notice d'Impact Environnemental, ce programme fait partie des programmes qui nécessitent une notice d'impact environnemental et social (NIES).

1.3 IMPACTS POSITIFS

Les impacts positifs du programme en rapport avec les normes de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque sont :

Santé, sécurité et sûreté des communautés : la réhabilitation des tronçons de route permettra : (i) d'assurer la sécurité routière en réduisant le taux d'accidents; et ii) d'améliorer la circulation sur les routes en réduisant le temps de parcours ; iii) de favoriser le développement économique et social ; (iv) de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois; (v) d'éliminer l'exclusion sociale et la discrimination ; (vi) de diminuer les inégalités ; et (vii) d'augmenter le capital social et le bien-être social.

Genre : la mise en œuvre du projet permettra l'amélioration des revenus des femmes qui développeront des activités de petits commerces à proximité des bases vie. La réalisation des travaux permettra le recrutement prioritaire de la main d'œuvre locale (jeunes) pour des travaux ne nécessitant pas une grande qualification.

1.4 IMPACTS NEGATIFS

Les impacts négatifs portant sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale suivantes sont :

Réinstallation des populations : certaines personnes avec des petits commerces se trouvant le long des tracés routiers subiront des pertes économiques à cause des travaux de la voirie dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Main-d'œuvre et conditions de travail : pendant la réalisation des travaux, une importante main-d'œuvre sera déployée sur le chantier. Les travailleurs seront exposés à : (i) des risques d'accidents du travail ; (ii) de maladies dues aux poussières ; (iii) du bruit et aux déchets solides ou liquides.

Prévention et réduction de la pollution et utilisation rationnelle des ressources : les déversements d'hydrocarbures et les déchets solides et liquides pendant les phases de construction et d'exploitation entraîneront la pollution de l'air, des eaux (de surface et souterraines) ainsi que des sols.

Santé, sécurité et sûreté des communautés : pendant la mise en œuvre du projet, les communautés environnantes seront exposées aux MST/SIDA à cause de la présence des ouvriers sur le chantier ainsi qu'aux nuisances sonores et atmosphériques. En phases des travaux et d'exploitation, les populations seront exposées à la perturbation de la circulation et aux risques d'accidents ainsi qu'aux pollutions sonores et atmosphériques.

Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes : pour l'élargissement de la plateforme existante afin d'obtenir une largeur de 10 m (RN14), des espèces ligneuses seront coupées.

1.5 MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION

Acquisition des terres et réinstallation des populations : une provision de 150 millions de FCFA a été retenue pour l'aide à la réinstallation des personnes situées sur l'emprise des routes à élargir. Le BUNEE assurera le suivi de la mise en œuvre rigoureuse de cette mesure.

Main d'œuvre et conditions de travail : les travailleurs bénéficieront de mesures de protection. Ils seront traités de façon équitable et évolueront dans des conditions de travail sûres et saines. Leur santé sera préservée à travers la mise en œuvre de mesures de prévention telle que le port systématique des Equipements de Protection Individuelle (EPI), la mise à disposition d'équipements pour les premiers soins, la formation et la sensibilisation des travailleurs et l'identification des dangers

Santé, la sécurité et la sûreté des communautés : des mesures telles que le respect strict des horaires de travail et l'arrosage régulier des chantiers seront appliquées face aux pollutions sonores et atmosphériques. L'exposition des communautés aux maladies telles que les MST et le SIDA sera atténuée par des séances de sensibilisation.

L'installation de panneaux de signalisation et des ralentisseurs permettra d'éviter les accidents liés aux déplacements des véhicules et engins. Dans le cadre de la sécurité routière, des séances de formation et de sensibilisation des populations seront réalisées.

Prévention et la réduction de la pollution et utilisation rationnelle des ressources : la réalisation des travaux se fera selon la réglementation Burkinabé et des procédures environnementales et sociales de la BOAD en vigueur et les mesures prescrites dans le PGES. De plus, des mesures telles que la récupération des produits d'hydrocarbure, la gestion des déchets liquides et solides, la révision régulière des engins de chantier seront mises en œuvre. L'utilisation de l'eau et de l'énergie sur le chantier sera faite de façon rationnelle.

L'hydraulique rurale à travers des forages et des puits est la principale source d'approvisionnement en eau des ménages dans la zone du projet. Des prises d'eau souterraine seront construites pour ne pas restreindre l'accès à l'eau des personnes et du cheptel au niveau des forages existants.

Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes : tout déboisement devra être conforme aux procédures établies dans le code forestier du Burkina Faso. Pour toute action de déboisement, un reboisement compensatoire sera exécuté pour la préservation de la biodiversité et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Autres aspects sociaux : les écoles et centres de santé le long des tracés routiers seront dotés de murs de clôture et les populations des zones rurales bénéficieront de forages.

Changements Climatiques : les infrastructures (ouvrages) sont dimensionnées pour pouvoir répondre à des variations climatiques extrêmes en réponse aux prévisions des changements climatiques (chaleur et pluies torrentielles). En prévision d'une augmentation du trafic sur ces axes routiers, les contrôles sur les véhicules (âge des véhicules, visites techniques) seront renforcés pour réduire les impacts liés aux émissions de CO₂ et de particules.

1.6 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Un Plan cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré avec un dispositif de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification. La définition d'indicateurs pertinents de suivi et un budget global ont été élaborés pour l'exécution de ce PCGES qui s'élève à 235 MFCFA y compris la provision de 150 MFCFA retenue pour l'aide à la réinstallation des personnes affectées. Ce coût n'inclut pas certaines mesures directement prises en charge par les travaux figurant dans le PGES. La surveillance des mesures sera assurée par l'entreprise, le Ministère des Infrastructures à travers sa cellule Environnement, le bureau de contrôle et les structures décentralisées de la santé, des eaux et forêts, de l'hydraulique.

Le suivi du PGES sera effectué par la BUNEE dans le cadre de la convention avec la Cellule de Gestion du Programme (CGP).

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

MILIEU BIOPHYSIQUE									
Phases du projet	Activités	Impacts négatifs	Impacts positifs	Mesures d'atténuation / de renforcement	Responsabilité	Indicateurs	Financement		Coût total (FCFA)
							Etat (FCFA)	BOAD (FCFA)	
Préparation et Installation	-Circulation de la machinerie -Aménagement de la plate-forme	-Destruction du sol par compactage au niveau du site de la base de vie		-Réaménager la base de vie par un engazonnement du site	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Base vie réaménagée -Rapport de suivi	-	PM	PM
	-Installation de la base de vie -Recherche de zones d'emprunt et de dépôt	-Production de déchets et risque de pollution du sol et des eaux		-Mettre en place un système d'évacuation de déchets du chantier	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Présence de bacs pour déchets -Situation de la base de vie -Rapport de suivi	-	PM	PM
				-Aménager le site de base de vie loin des forages, cours d'eau et lieux d'habitation	-DGER -Entreprise -BUNEE				
Construction	-Terrassement, compactage des sols -Concassage, enrobage du bitume -Aménagement de la plate-forme	-Emission de poussière et de gaz		-Arroser les plateformes -Bâcher les chargements	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Etat du sol et de l'atmosphère -Rapport de suivi -Enquêtes auprès des populations	-	PM	PM
	-Décapage, déblais, remblais, excavation -circulation de véhicules de chantier	-Pollution des eaux de surface avec hydrocarbures		-Recueillir les huiles usagées et les recycler -Analyse de l'eau	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Rapport de suivi -Enquêtes auprès des populations	-	PM	PM
		-Dégradation du sol		-Réaménager les zones d'emprunt	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Zones d'emprunts réaménagés -Rapport de suivi	-	PM	PM
		-Pollution du sol par hydrocarbures		-Construction d'un atelier mécanique -Recueillir les huiles usagées	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Etat du sol -Rapport de suivi	-	PM	PM
		-Destruction du couvert végétal		-Reboisement compensatoire des carrières et voies de déviation	-DGER -Entreprise, -BUNEE	-Superficie reboisée		50 000 000	50 000 000
Sous total 1								50 000 000	50 000 000

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

MILIEU HUMAIN									
Phases du projet	Activités	Impacts négatifs	Impacts positifs	Mesures d'atténuation ou de renforcement	Responsabilités	Indicateurs	Financement		Coût total (FCFA)
							ETAT (FCFA)	BOAD (FCFA)	
Préparation et Installation	- Circulation machinerie -Aménagement plate-forme -Installation base de vie - recherche zones d'emprunt et de dépôt		-Adhésion des populations	-Information des populations	-Mairie			PM	PM
			-Développement activités de restauration, services		-DGER -Entreprise, -BUNEE			PM	PM
Construction	-Terrassement, compactage des sols -Concassage, enrobage du bitume -Aménagement de la plate-forme -Décapage, déblais, remblais, excavation -circulation de véhicules de chantier		-Création d'emplois temporaires		-DGER -Entreprise, -BUNEE	- Nombre d'emplois locaux créés		PM	PM
		-Risques de Perte économiques		-Compensation des pertes économiques (Aide à la réinstallation)	-DGER -Entreprise, - BUNEE, - Préfecture, - Mairie	-Preuve de compensation effective des populations touchées	150 000 000		150 000 000
		-Maladies respiratoires, -Risques des IST SIDA		-Arroser les plateformes -Bâcher les chargements -Port équipement de travail -IEC	-DGER -Entreprise, -BUNEE	-Présence camions bâchés -Enquêtes auprès des pop -Rapport de suivi		PM	PM
		-Nuisances sonores		-Vérifier le bruit des engins -Respecter les horaires de travail	-DGER -Entreprise, -BUNEE	-Enquêtes auprès des pop -Rapport de suivi		PM	PM
		-Perturbation de la circulation		-Aménager des voies de déviation -Poser panneaux signalisatio	-DGER -Entreprise -BUNEE	-Présence des panneaux -Voies de déviation aménagées		PM	PM
		-Coupes des arbres en bordure des routes ou au niveau des zones d'emprunt		-Reboisement compensatoire	-ONG -BUNEE			PM	PM
		-Risques d'accident de travail		-Port des EPI -IEC -Mettre en place une signalisation	-DGER -Entreprise, BUNEE	-Nombre d'accidents -Nombre de réunions -Présence des panneaux		PM	PM
Exploitation et Entretien	- Circulation des véhicules -Augmentation du trafic routier et de la vitesse		-Amélioration de la mobilité et développement échanges	- Entretenir régulièrement la route	-DGER	- Etat de la route		PM	PM
		- Augmentation des risques d'accident		-Pose de panneaux -Campagne de sécurité routière	-Sécurité Routière	-Présence des panneaux -Nombre de réunions		PM	PM
		-Accumulation de déchets		-Assainissement de la voie	-DGER -Mairie	-voies assainies		PM	PM

				-Elagage des arbres	-DGER -Mairie	-Arbres entretenus		PM	PM
<i>Sous total 2</i>							150 000 000		150 000 000

MILIEU HUMAIN (SUITE)									
Phases du projet	Activités	Impacts négatifs	Impacts positifs	Mesures d'atténuation / de renforcement	Responsabilité	Indicateurs	Financement		Coût total (FCFA)
							Etat (FCFA)	BOAD (FCFA)	
Préparation et Construction	Mesures d'accompagnement			- Réalisation de clôtures et réfectionnement des clôtures d'écoles et de centre de santé le long des deux axes -Réalisation de forages pour les populations	-Entreprise -DGER -BUNEE -Autorités locales			PM	PM
								PM	PM
	Formation et Appui Institutionnel			-Renforcement des capacités en gestion environnementale Ministère TP -Acquisition d'un véhicule pour le BUNEE	-DGER -BUNEE			10 000 000	10 000 000
								30 000 000	30 000 000
	Mesures d'information et de sensibilisation des populations			-Sensibiliser sur les IST, VIH/SIDA et autres maladies infectieuses ; protection de l'environnement ; sécurité routière ; etc.	-ONG -Structures décentralisées de la santé			20 000 000	20 000 000
Sous total 3								60 000 000	60 000 000
Suivi et surveillance environnementale	Surveillance permanente des travaux et de l'exploitation (Entreprise, DGER, Bureau de Contrôle) Suivi environnemental et social (BUNEE, Comités locaux de suivi)							15 000 000	15 000 000
TOTAL GENERAL								150 000 000	125 000 000
								275 000 000	